

Image



Résumé

**L'installation, la mise en service et les modifications d'antennes relais doivent respecter un cadre réglementaire national.**

Body

***Les dossiers d'informations mairie***

Lorsqu'un opérateur de téléphonie mobile prévoit une nouvelle implantation ou une modification d'antenne relais, il réalise un dossier d'information à l'attention de Monsieur le Maire et des administrés.

***Ces dossiers sont mis à disposition du public***

- Consultation des dossiers en ligne sur la [plateforme de consultation des actes administratifs](#) rubrique URBANISME.
- Dossiers d'information (format papier) mis à disposition et consultable au service urbanisme sur rendez-vous en mairie.

Liens utiles

[Consultez la plateforme de consultation des actes administratifs](#)

Contact

Pour plus d'informations : [mairie@leplessisbouchard.fr](mailto:mairie@leplessisbouchard.fr)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)

-